

Les services psychologiques sont des services de santé essentiels

Le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick croit que les psychologues devraient être reconnus à travers le pays en tant que professionnels offrant des services de santé essentiels.

Les psychologues veulent être partenaires avec les autres professionnels de la santé dans la prestation des services de santé des meilleures et des plus rentables auprès de la population canadienne.

Les psychologues sont les experts en comportement humain dans toute sa complexité.

Les psychologues ont un haut niveau de formation (6 à 10 années d'études post-secondaires) et relèvent d'une profession réglementée. Leur formation comprend les fondements biologiques, physiologiques et neurologiques, cognitifs et affectifs, sociaux et différentiels du comportement humain.

La composante recherche revêt aussi une grande importance dans la formation. Les psychologues étudient comment les gens pensent, se sentent et se comportent, et ils appliquent ces connaissances scientifiques pour aider les gens à comprendre, à pouvoir expliquer et changer leur comportement. Pour toutes ces raisons, les psychologues ont un rôle essentiel dans la prestation des services de santé intégrés.

Les psychologues contribuent de façon importante aux secteurs différents reliés à la santé, tels l'éducation, la prévention, la santé mentale, la réadaptation et le droit.

Les psychologues travaillent avec des gens de tout âge ayant des troubles, des problèmes et des préoccupations de toutes sortes.

Le CPNB a soumis des recommandations portant sur : la nature essentielle des services psychologiques en matière de santé; la reconnaissance de la compétence des psychologues; l'accès direct par le public en général aux services psychologiques offerts en privé ou autres; la couverture des services psychologiques par l'Assurance-maladie; et la nomination d'un psychologue-conseil pour assurer les ressources appropriées dans la prestation des services psychologiques au sein des services de santé.

Ces recommandations sont semblables à celles soumises l'an passé par le Collège au Conseil du premier ministre du Nouveau-Brunswick en matière de qualité de santé. Dans son rapport final (janvier 2002), le Conseil a retenu la portée et les principales recommandations du Collège.

Le CPNB estime que ces mêmes recommandations s'appliquent à l'ensemble du pays. La mise en œuvre des mesures proposées ne saura que rehausser la qualité des services de santé tout en rendant le rapport coût/bénéfice avantageux aux gouvernements.

Le CPNB appuie fortement les recommandations faites par la Société canadienne de psychologie dans leur mémoire soumis à votre Commission.

Recommandations

Les services psychologiques peuvent contribuer à une qualité supérieure de soins de santé tout en comportant un avantage coût/bénéfice pour les gouvernements et une meilleure qualité de services au clients.

Le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick recommande :

- **Que l'apport réel de la psychologie soit reconnu et que les services en psychologie soient considérés, voire déclarés, services de santé essentiels partout au Canada.**
- **Que les psychologues soient appuyés et estimés pour leur compétence professionnelle, y inclus un milieu de travail approprié et un niveau du salaire qui est proportionnel à leur formation et expertise.**
- **Que le public en général ait accès direct aux services en psychologie qu'importe si ces services sont rendus dans le secteur public ou privé.**
- **Que les services en psychologie liés à la santé soient inclus comme services assurés dans le programme d'Assurances-maladie partout au Canada.**
- **Que les ministères des provinces et territoires responsables des soins de santé embauchent un psychologue comme conseiller qui aurait comme mandat d'assurer et de coordonner les ressources appropriées en matière de services en psychologie au sein des services de santé.**